

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon

NOR : SASR1030569A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon :

1° Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a), représentant de l'État : M. Hugues BOUZIGES, préfet du Gard.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Mohamed LEUZ, titulaire ; M. Raymond PARANIER, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Gilbert FOUILHE, titulaire ; M. Christian BONET, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

M. Jacques ARTIERES, titulaire ; M. Michel DOZ, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Michel FERRER, titulaire ; M. Jean-Pierre FERNANDEZ, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Jean-Christophe MORANDINI, titulaire ; M. Léon FANGUIN, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Daniel BESSON, titulaire ; M. Philippe HERAN, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

Mme Josiane ROSIER, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Serge FUSTER, titulaire ; M. Bernard MAURIN, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Olivier GIBELIN, titulaire ; M. Louis CROS, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Christian ROUQUETTE, titulaire ; M. Rolland TEMPESTI, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

Mme Maryline MARTINEZ, titulaire ; M. Robert CRAUSTE, suppléant, désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

Mme Anne-Marie JOURDET, titulaire ; M. Damien ALARY, suppléant ; M. André VEZINHET, titulaire, M. Jean-Paul POURQUIER, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

Mme Françoise IMBERT, titulaire : M. Richard MACIA, suppléant.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. Guy ESQUIROL, titulaire.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

M. Gilles TIVOLLIER, titulaire : M. Gérard BOYER, suppléant.

5° Personnalités qualifiées :

Mme Evelyne BARTHEYE, administratrice de la Caisse régionale d'assurance maladie.

Mme Anne d'HAUTEVILLE, professeur de droit à la faculté de droit de l'université de Montpellier-I.

M. le Pr Henri PUJOL, président de la Conférence régionale de santé.

M. Jean Claude ROUSSON, président régional de la Mutualité française.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence : Dr Sylvie MEISEL ; M. Vincent CROUZET.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

La ministre de la santé et des sports,

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN